

INFOGRAMES

Entertainment

LANCEMENT DU REGROUPEMENT D' ACTIONS

Suspension provisoire de la cotation des BSA

Lyon, le 18 février 2008 – Infogrames Entertainment annonce aujourd'hui le lancement de son regroupement d'actions par attribution de 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale pour 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale, conformément à la résolution n°8 votée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 novembre 2006.

Dans la continuité du plan stratégique d'Infogrames, ce regroupement d'actions permettra à la Société de disposer d'un cours de bourse plus conforme aux standards de marché et de réduire la volatilité du titre.

Les opérations de regroupement débuteront le 4 mars 2008 à l'ouverture du marché, date à laquelle seront cotées les nouvelles actions Infogrames Entertainment sur Euronext Paris.

Dans le cadre de cette opération, la cotation des Bons de Souscription en actions (BSA) sera suspendue pour une durée de cinq jours, du 27 février 2008 (inclus) au 4 mars 2008 (inclus). Cette suspension intervient dans le cadre de la fixation préalable du capital social de la Société.

Un avis est publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Un avis décrivant les modalités relatives à cette opération sera également publié par Euronext Paris le 3 Mars 2008.

Principales modalités du regroupement

- Date de début des opérations de regroupement : 4 mars 2008
- Base de regroupement : échange de 100 actions anciennes de 0,01 euro de nominal contre 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale
- Nombre préliminaire d'actions anciennes soumises au regroupement : 1 284 253 917 actions de 0,01 euro de nominal
- Nombre préliminaire d'actions nouvelles à provenir du regroupement : 12 842 539 actions de 1 euro de nominal

Le nombre définitif d'actions soumises au regroupement et à provenir du regroupement, après prise en compte du nombre d'actions créées par l'exercice des droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, sera déterminé avant l'expiration du délai de quinze jours débutant le jour de la publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis de regroupement et fera l'objet d'une publication ultérieure par la Société.

- A partir du 4 mars 2008, les actions regroupées Infogrames Entertainment seront inscrites sous le code ISIN FR0010478248 et circuleront sur Euronext Paris.

En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 nouvelle action pour chaque bloc de 100 actions anciennes détenues.

- L'actionnaire qui détient un nombre d'actions formant un multiple exact de 100 n'aura aucune démarche particulière à effectuer, les actions non regroupées formant un multiple de 100 étant échangées d'office contre des actions regroupées ;
- L'actionnaire qui ne détient pas un nombre d'actions correspondant à un multiple de 100 pourra acheter le complément ou vendre les actions anciennes formant rompus sous le code ISIN FR0000052573 (soit acheter ou vendre un nombre d'actions anciennes inférieur à 100), et ce par l'intermédiaire de son établissement teneur de compte.

Pour faciliter le traitement des rompus, Infogrames Entertainment a demandé à Euronext Paris que les anciennes actions restent cotées en bourse pendant une période de 6 mois à compter du début des opérations de regroupement, soit jusqu'au 4 septembre 2008.

A l'expiration d'un délai de 2 ans après le début des opérations de regroupement et la publication d'un avis dans un journal financier, soit le 4 mars 2010, les actions non regroupées (rompus non échangés) par les ayants droits seront vendues sur le marché et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de CACEIS Corporate Trust. A l'expiration de ce délai de 10 ans, les sommes revenant aux ayants droits seront versées à La Caisse des Dépôts et Consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'Etat.

Ajustement des titres donnant accès au capital à la suite de ce regroupement

En conséquence du regroupement des actions, les options de souscription et les titres donnant accès au capital de la société (OCEANE 2000/2011 (code ISIN FR0000181042), OCEANE 2003/2020 (code ISIN FR0010032839) et BSA (code ISIN FR0010413237) ainsi que les ORANE (Code ISIN FR0010560615) devront être ajustés. Les porteurs de ces différents titres seront informés de leurs modalités d'ajustements, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux stipulations contractuelles particulières prévoyant des modalités spécifiques d'information.

* * *

A propos d'Infogrames Entertainment et Atari :

Infogrames Entertainment, (« IESA ») est la société mère du Groupe Atari, cotée à la Bourse de Paris Euronext (code ISIN: FR-0000052573 Eurolist Compartiment B) et détient 2 filiales principales : Atari Europe, filiale non cotée, et Atari, Inc., filiale américaine elle-même cotée sur le Nasdaq (ticker : ATAR).

Le Groupe Atari produit, édite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde, des logiciels de loisirs interactifs couvrant l'ensemble des segments du marché pour toutes les plateformes de jeux existantes (Microsoft, Nintendo et Sony), et les cédéroms PC.

Le Groupe Atari dispose d'un catalogue de titres grand public articulé autour de franchises originales (Alone in the Dark, V- Rally, Test Drive,...) et licences internationales (Dragon Ball Z, Donjons & Dragons,...).

Contact : Cécile SORNAY – Directeur de la Communication économique et financière

Tel : + 33 (4) 37 64 30 00 – Fax : + 33 (4) 37 64 30 35 cecile.sornay@atari.com